



Assemblée générale

Distr. générale
24 novembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 117 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Rapport du Secrétaire général*

I. Introduction

1. Le premier rapport sur l'exécution du budget-programme, qui est présenté pendant la première année de l'exercice biennal, a principalement pour objet de faire apparaître les ajustements requis par suite des fluctuations des taux d'inflation et des taux de change, ainsi que les modifications apportées aux coûts standard utilisés pour calculer le montant initial des crédits à ouvrir. Ce rapport est établi comme suite à une recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹ que l'Assemblée générale a fait sienne à sa trente-deuxième session.

2. On a tenu compte dans le présent rapport sur l'exécution du budget-programme des nouveaux mandats approuvés par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité après que le budget-programme a été adopté, des dépenses imprévues et extraordinaires qui n'ont pu être reportées à la deuxième année de l'exercice biennal, ainsi que des décisions des organes délibérants qu'il y a lieu d'examiner dans le contexte dudit rapport.

3. La diminution de 58,8 millions de dollars en chiffres nets des crédits budgétaires s'établit comme suit :

* Le présent rapport est publié, comme prévu, au mois de novembre afin de tenir compte des derniers paramètres budgétaires disponibles.

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 8 (A/32/8)*.

<i>Résolutions 54/250 A et B</i>	<i>Montant initial des crédits ouverts</i>	<i>Prévisions révisées</i>	<i>Augmentation/diminution</i>	
	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		<i>(En pourcentage)</i>	
Dépenses	2 535 689,2	2 495 196,3	(40 492,9)	(1,6)
Recettes	361 298,9	379 620,9	18 322,0	5,1
Besoins nets	2 174 390,3	2 115 575,4	(58 814,9)	(2,7)

4. On trouvera aux paragraphes 18 à 32 du présent rapport l'explication des modifications des hypothèses de coût prises en compte aux fins du calcul du montant initial des crédits ouverts. En outre, on a indiqué dans les tableaux et annexes ci-après les hypothèses de coût prises en compte pour le calcul du montant initial des crédits ouverts, les révisions proposées pour l'exercice biennal 2000-2001, et leurs incidences par chapitre du budget, par lieu d'affectation et par principal objet de dépense :

a) Tableau 1. Taux de change et d'inflation utilisés pour déterminer le montant initial des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2000-2001, et taux proposés dans le présent rapport;

b) Tableau 2. Informations sur les coefficients d'ajustement ayant initialement servi à déterminer les traitements des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, les coefficients effectifs pour l'année 2000 qui ont été promulgués par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), et les taux révisés proposés pour 2001;

c) Tableau 3. Taux de change effectifs utilisés pour les opérations de l'ONU durant les 11 premiers mois de 2000;

d) Tableau 4. Données sur les ajustements au coût de la vie ayant servi à déterminer le montant initial des crédits à ouvrir pour l'exercice biennal 2000-2001 en ce qui concerne les traitements des agents des services généraux et des catégories apparentées, les ajustements effectivement opérés en 2000 et les prévisions révisées pour 2001;

e) Annexe I.A. Prévisions de dépenses additionnelles, par chapitre, sous-chapitre et facteur de variation;

f) Annexe I.B. Prévisions de dépenses additionnelles, par lieu d'affectation et facteur de variation;

g) Annexe II. Ventilation des augmentations ou diminutions de dépenses prévues, par chapitre et par principal objet de dépense;

h) Annexes III et IV. Explication des modifications intervenues aux rubriques mentionnées dans la section G (par. 44) (Montants imputés sur le crédit ouvert au titre des missions politiques spéciales).

II. Chapitres des dépenses

5. L'évolution des facteurs mentionnés ci-dessus devrait permettre de réduire de 40 492 900 dollars le montant des crédits budgétaires, ce qui le ramènerait à 2 495 196 300 dollars. Ces chiffres se décomposent comme suit :

<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
Budget-programme	2 535 689,2	
a) Dépenses imprévues et extraordinaires	10 987,9	(Dépenses concernant la paix et la sécurité, la Cour internationale de Justice et les mesures de sécurité interorganisations, conformément à la résolution 54/252)
b) Décisions des organes directeurs	3 633,7	
c) Modifications des hypothèses budgétaires		
Modification des taux de change	(66 265,2)	(Sur la base de la moyenne des taux de change utilisés pour les opérations de l'ONU)
Modification des hypothèses concernant l'inflation	1 913,2	(Sur la base des indices des prix à la consommation, des coefficients d'ajustement promulgués et des ajustements effectifs au coût de la vie)
Ajustement des coûts salariaux standard	8 623,3	(Sur la base des traitements effectivement versés, des vacances de poste, des dépenses communes de personnel, des recommandations de la CFPI et de l'évolution des contributions du personnel suite à l'incorporation d'un certain nombre de points d'ajustement)
d) Divers		
Montant total révisé	2 49:	

6. Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a établi des prévisions de dépenses révisées et des états des incidences sur le budget-programme des projets de résolution examinés par les grandes commissions. À ce stade, les modifications proposées dans ces documents se montent au total à 12 204 700 dollars et se rapportent aux prévisions révisées au titre de la sécurité du personnel des Nations Unies (3 083 700 dollars); aux prévisions révisées au titre du chapitre 7, Cour internationale de justice (737 300 dollars); aux ressources nécessaires pour l'application des recommandations formulées dans le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (7 527 300 dollars) (A/55/305-S/2000/809); aux prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions du Conseil économique et social à sa session de fond de 2000 (114 800 dollars); et aux incidences sur le budget-programme de la Commission d'enquête sur les droits de l'homme en Palestine (741 600 dollars).

7. En outre, on prévoit qu'un certain nombre de rapports, qui ont trait à la subvention à l'INSTRAW et à la poursuite en 2001 des opérations d'un certain nombre de missions (dépenses excédentaires par rapport au montant de 90,4 millions prévu pour les missions politiques spéciales) et dont l'Assemblée générale n'a pas encore été saisie, auront des incidences sur le budget-programme et donneront lieu à des prévisions révisées se montant environ à 800 000 dollars et 26,9 millions de dollars, respectivement. Les missions politiques spéciales en question sont l'assistance des Nations Unies au facilitateur du processus de paix au Burundi, la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA), le processus de paix en Amérique centrale, la Mission spéciale des Nations Unies en

Afghanistan, le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville et le Bureau des Nations Unies au Burundi.

A. Dépenses imprévues et extraordinaires (augmentation : 10 987 900 dollars)

8. Par sa résolution 54/252 du 23 décembre 1999, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général, agissant avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à contracter des engagements au titre des dépenses imprévues et extraordinaires, étant entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne serait pas nécessaire pour les engagements, à concurrence de 8 millions de dollars pour chacune des deux années de l'exercice, dont le Secrétaire général aurait attesté qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité, les engagements dont le Président de la Cour internationale de Justice aurait attesté qu'ils ont trait aux dépenses spécifiées au paragraphe 1 b) de la résolution 54/252 et les engagements, à concurrence de 500 000 dollars, dont le Secrétaire général aurait attesté qu'ils sont nécessaires aux fins des mesures de sécurité interorganisations.

9. En vertu des dispositions de cette résolution, des engagements d'un montant total de 10 987 900 dollars ont été contractés, comme suit :

a) Engagements dont le Secrétaire général atteste qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité (7 233 400 dollars);

b) Engagements contractés avec l'assentiment du Comité consultatif au titre de décisions du Conseil de sécurité (3 396 500 dollars);

c) Engagements dont le Président de la Cour internationale de Justice atteste qu'ils ont trait à des dépenses imprévues relatives à la Cour (345 000 dollars);

d) Engagements afférents aux mesures de sécurité interorganisations (13 000 dollars).

10. Les dépenses en question, qui concernent les chapitres 3, 7, 8 et 30 du budget-programme, se répartissent comme suit :

a) Engagements dont le Secrétaire général atteste qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité

Chapitre 3. Affaires politiques (7 175 400 dollars)

(En dollars
des États-Unis)

a. Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau : ressources nécessaires pour la période 1er janvier-31 mars 2000 (S/1999/1252 et S/1999/1253)	557 200
b. Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs : ressources nécessaires pour 2000 (S/1999/1296 et S/1999/1297)	1 552 900
c. Conseiller spécial du Secrétaire général sur Chypre : ressources nécessaires pour 2000 (S/1999/1111, S /1999/1112 et S/2000/431)	711 800
d. Mission du Conseil de sécurité en Sierra Leone : ressources nécessaires pour 2000 (S/2000/886 et S/2000/903)	170 000

*(En dollars
des États-Unis)*

e. Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sud-Liban : ressources nécessaires pour la période 8 août 2000-7 février 2001 (S/2000/778 et S/2000/779)	620 800
f. Conseiller du Secrétaire général chargé de fonctions spéciales en Afrique : ressources nécessaires pour 2000	744 000
g. Envoyés spéciaux du Secrétaire général pour les Balkans : ressources nécessaires pour 2000	889 900
h. Envoyés personnels du Secrétaire général en Angola : ressources nécessaires pour la période 17 janvier-16 février 2000	26 600
i. Assistance des Nations Unies au facilitateur du processus de paix au Burundi : ressources nécessaires pour 2000	1 760 200
j. Représentant personnel du Secrétaire général pour le règlement de la controverse entre le Guyana et le Venezuela : ressources nécessaires pour 2000	32 000
k. Envoyé spécial du Secrétaire général en République du Congo et en République centrafricaine : ressources nécessaires pour la période 14 novembre-6 décembre 2000	110 000

Chapitre 8. Affaires juridiques (58 000 dollars)

*(En dollars
des États-Unis)*

Discussions avec le Gouvernement sierra-léonais au sujet d'un tribunal spécial (résolution 1315 (2000) du Conseil de sécurité)	58 000
--	--------

b) Engagements contractés avec l'assentiment du Comité consultatif au titre de décisions du Conseil de sécurité

Chapitre 3. Affaires politiques (3 396 500 dollars)

*(En dollars
des États-Unis)*

a. Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan : ressources nécessaires pour la période 1er juin 2000-31 mai 2001 (S/2000/518 et S/2000/519)	1 492 700
b. Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo (S/2000/334 et S/PRST/2000/20)	1 250 500
c. Audition préliminaire en vue d'évaluer le rôle des diamants dans le conflit en Sierra Leone et les liens entre le commerce des diamants sierra-léonais et le commerce des armements et du matériel connexe; et groupe d'experts chargé de rassembler des informations au sujet des violations éventuelles des mesures imposées par la résolution 1171 (1998) du Conseil de sécurité, ainsi que des liens entre le commerce des diamants et le commerce des armements et du matériel connexe (résolution 1306 (2000) du Conseil de sécurité)	653 300

c) Engagements, dont le Président de la Cour internationale de Justice ateste qu'ils ont trait à des dépenses imprévues relatives à la Cour

Chapitre 7. Cour internationale de Justice (345 000 dollars)

En application des dispositions du paragraphe 1, sous-alinéas b) i) et b) iv) de la résolution 54/252 de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2000-2001 et conformément au Statut de la Cour internationale de Justice et à la résolution 48/252 du 26 mai 1994 de l'Assemblée générale, des dépenses additionnelles seront encourues en 2000 pour le paiement de prestations de pension, des honoraires et des frais de déplacement de juges ad hoc en ce qui concerne l'affaire ci-après et des frais de déménagement et d'installation de membres de la Cour :

	<i>(En dollars des États-Unis)</i>
a. Affaire de l'incident aérien (<i>Pakistan c. Inde</i>)	65 000
b. Prestations de pension, frais de voyage et de déménagement de juges partant à la retraite et frais de déménagement et primes d'installation de nouveaux juges	280 000

d) Engagements afférents aux mesures de sécurité interorganisations

Chapitre 30. Dépenses spéciales (13 000 dollars)

En application de la section IV de la résolution 36/235 du 18 décembre 1981 de l'Assemblée générale et de sa résolution 54/252, des dépenses ont été engagées au titre des mesures de sécurité interorganisations, à savoir pour couvrir la participation de l'ONU au coût du transfert d'Érythrée à Nairobi et au coût de l'affrètement d'un avion afin d'évacuer les fonctionnaires des Nations Unies du Timor occidental.

B. Décisions des organes directeurs (augmentation : 3 633 700 dollars)

Sommet du Millénaire : 1 643 000 dollars

Chapitre premier. Politique, direction et coordination d'ensemble

Chapitre 26. Information

Chapitre 27D. Bureau des services centraux d'appui

11. La ventilation détaillée du montant de 1 643 000 dollars donnée plus bas concerne le chapitre premier, Politique, direction et coordination d'ensemble (193 000 dollars), le chapitre 26, Information (566 200 dollars) et le chapitre 27D, Bureau des services centraux d'appui (883 800 dollars).

12. À sa 93e séance plénière, avant d'adopter la résolution 54/254, le 15 mars 2000, l'Assemblée générale a entendu une déclaration relative à la convocation du Sommet du Millénaire. S'agissant du projet de résolution qu'elle examinait, l'Assemblée a été informée que les prévisions de dépenses de sécurité et de protocole représentaient respectivement 450 000 dollars et 193 000 dollars, et que les ressources correspondantes seraient indiquées dans le premier rapport sur l'exécution

du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 dont l'Assemblée générale serait saisie à sa cinquante-cinquième session (A/54/PV.93). De ce fait, les crédits nécessaires sont demandés au chapitre premier, Politique, direction et coordination d'ensemble (193 000 dollars) et au chapitre 27D, Bureau des services centraux d'appui (450 000 dollars).

13. À la 74e séance de la Cinquième Commission, le 2 juin 2000, suite au rapport de la Cinquième Commission (A/54/864) relatif à l'état des incidences financières présenté par le Secrétaire général avant l'adoption de la résolution 54/261 le 10 mai 2000 (A/C.5/54/60), la Cinquième Commission a décidé de prendre note de l'information fournie par le Contrôleur, qui rappelait que dans l'optique de l'adoption du projet de résolution A/54/L.83/Rev.1 (résolution A/54/261), la Cinquième Commission avait informé la séance plénière que l'adoption de la résolution entraînerait des dépenses qui ne dépasseraient pas 1,4 million de dollars. Les hypothèses de travail selon lesquelles ces demandes de ressources ont été à nouveau examinées et, pour plusieurs d'entre elles, révisées, étaient les suivantes : a) la salle du Conseil économique et social ne serait pas réaménagée comme initialement prévu; b) la construction d'une tente pour accueillir les médias ne serait pas nécessaire, comme on l'avait initialement prévu; c) le déménagement des archives au bâtiment de la 45e rue serait retardé, de sorte que les locaux pourraient être utilisés pour accueillir les services d'accréditation des délégations et des médias; et d) des contributions volontaires seraient disponibles pour certaines activités d'information, comme des spots télévisés et de la production d'articles à succès assortis de photos. Sur cette base, les ressources nécessaires seraient de l'ordre de 1 million de dollars. Et les crédits seraient demandés au chapitre 26, Information (566 200 dollars) et, outre le montant indiqué plus haut au paragraphe 12, au chapitre 27D, Bureau des services centraux d'appui (433 800 dollars).

Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) : 1 628 900 dollars

Chapitre premier. Politique, direction et coordination d'ensemble

Chapitre 26. Information

Chapitre 27D. Bureau des services centraux d'appui

14. À sa séance du 5 octobre 2000, la Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale que l'application de la résolution 54/283 entraînerait des dépenses supplémentaires de 1 628 900 dollars au titre du budget-programme de l'exercice 2000-2001. Ce montant concerne le chapitre premier, Politique, direction et coordination d'ensemble (790 000 dollars), le chapitre 26, Information (585 200 dollars) et le chapitre 27D, Bureau des services centraux d'appui (253 700 dollars).

Renforcement de la capacité de la Section des organisations non gouvernementales : 124 900 dollars

Chapitre 9. Affaires économiques et sociales

Chapitre 32. Contributions du personnel

15. Dans sa résolution 54/265 du 15 juin 2000, l'Assemblée générale a entériné les observations et recommandations contenues dans le rapport du Comité administratif pour les questions administratives et budgétaires (A/54/868) tendant à la création de deux postes temporaires, un poste P-4 et un poste d'agent des services généraux (autres classes), afin de renforcer la capacité de la Section des ONG du Département

des affaires économiques et sociales. Dans son rapport (A/54/520/Add.1), le Secrétaire général a proposé que les dépenses additionnelles résultant de la création des deux postes (au chapitre 9, Affaires économiques et sociales, 105 600 dollars et au chapitre 32, Contributions du personnel, 19 300 dollars) soient compensées par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) à compter du 1er janvier 2001, et que ces dépenses supplémentaires soient imputées au fonds de réserve dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget, pour l'exercice biennal 2000-2001.

**Forum sur l'environnement mondial/session extraordinaire
du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies
pour l'environnement : 236 900 dollars**

Chapitre 12. Environnement

16. Au paragraphe 3 de la partie II de sa résolution 2997 du 15 décembre 1972, l'Assemblée générale a décidé que les dépenses de fonctionnement du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) seraient imputées sur le budget ordinaire de l'ONU. Au paragraphe 6 de sa résolution 53/242 du 28 juillet 1999, l'Assemblée générale a pris note avec satisfaction de la proposition tendant à ce qu'un forum mondial sur l'environnement ait lieu chaque année au niveau ministériel, ce forum étant constitué par le Conseil d'administration du PNUE les années où celui-ci tient une session ordinaire et le forum tenant lieu de session extraordinaire du Conseil d'administration les autres années.

17. Un état des incidences financières aurait dû être présenté avant l'adoption de la résolution 53/242, mais, par inadvertance, cela n'a pas été fait. À la suite d'un examen attentif de la situation, il est apparu qu'un crédit supplémentaire de 236 900 dollars était nécessaire pour mener à bien les activités que prévoyait la résolution 53/242, car celles-ci comportent la tenue de la sixième session extraordinaire du Conseil d'administration en mai 2000.

C. Fluctuation des taux de change (diminution : 66 250 000 dollars)

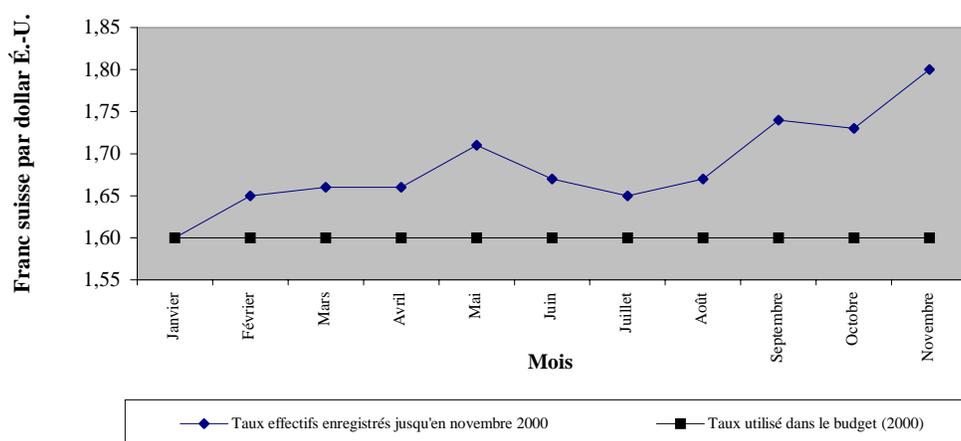
18. Pour la réévaluation des coûts, on peut se fonder soit sur la moyenne des taux de change opérationnels appliqués depuis le début de l'exercice biennal (méthode de la moyenne), soit sur le taux de change en vigueur au moment de la réévaluation (taux de change le plus récent). On se rappellera que, dans son rapport pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995, le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé qu'aux fins de l'établissement du budget, les prévisions concernant les taux de change opérationnels soient fondées sur une moyenne plutôt que sur le dernier taux de change disponible. Le Secrétaire général avait indiqué qu'il n'était pas souhaitable de déterminer à l'avance s'il fallait utiliser la méthode consistant à établir une moyenne ou celle consistant à se fonder sur le dernier taux de change disponible pour la formulation du budget et la réévaluation des coûts, et qu'il faudrait en décider au moment de chaque réévaluation. Cette conclusion a été communiquée à l'Assemblée générale et approuvée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/51/7/Add.6, par. 5), qui a estimé que le Secrétaire général devrait utiliser les taux de change qui permettraient l'estimation la plus basse. Dans le présent rapport sur l'exécution du budget, on a utilisé les taux de change appliqués pour les opérations de l'ONU de janvier à no-

vembre 2000 et le taux appliqué en novembre aux opérations à réaliser en décembre 2000 et pendant toute l'année 2001. Les ajustements à opérer en fonction de ce qui se sera passé effectivement en 2001 figureront dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget.

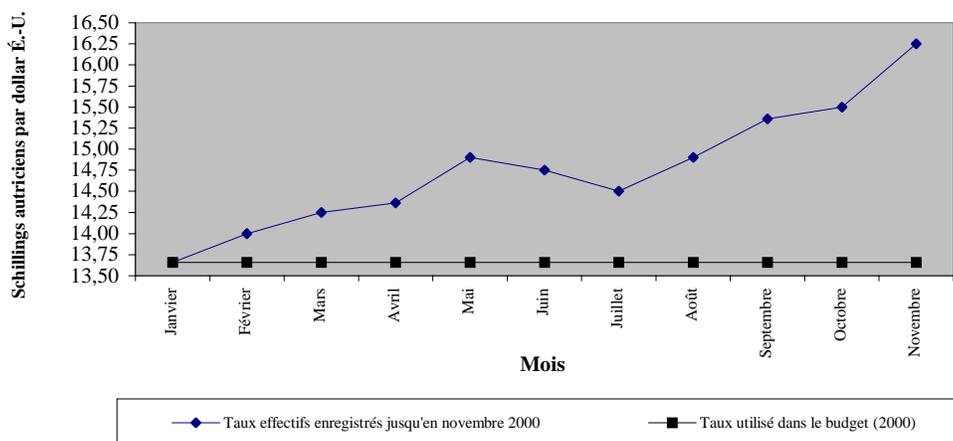
19. La réduction de 66,2 millions de dollars tient à ce que, dans tous les lieux d'affectation, la moyenne des taux de change opérationnels enregistrés en 2000 a été plus favorable que les taux utilisés dans les ouvertures de crédit initiales. Durant l'année 2000, le dollar des États-Unis s'est notablement apprécié. Dans le cas du franc suisse, on a appliqué pour 2000 le taux moyen effectivement enregistré entre janvier et novembre, soit 1,69 franc suisse par dollar, alors que l'hypothèse retenue dans les ouvertures de crédit initiales était de 1,59 franc suisse par dollar. Pour 2001, le taux enregistré en novembre 2000, qui était de 1,80 a été utilisé dans le rapport sur l'exécution du budget. Ces fluctuations se traduisent par une réduction de 47,4 millions de dollars. Pour ce qui est du schilling autrichien, la moyenne des taux enregistrés en 2000 est de 14,90 schillings par dollar, alors qu'on avait fait l'hypothèse d'un taux de 13,66 schillings par dollar dans les ouvertures de crédit initiales. Pour 2001, le taux de 16,31 enregistré en novembre 2000 a été utilisé dans le rapport sur l'exécution du budget. Il en ressort une réduction de 11,1 millions de dollars. Concernant les autres lieux d'affectation, on constate une réduction nette de 7,7 millions de dollars. On trouvera à la fin de ce chapitre deux graphiques donnant l'évolution du cours du franc suisse et du schilling autrichien.

20. On trouvera aux tableaux 1 et 3 l'évolution des taux de change appliqués pour les opérations des Nations Unies dans tous les lieux d'affectation. Ces tableaux indiquent les taux de change effectivement appliqués jusqu'en novembre 2000 et le taux utilisé dans les ouvertures de crédit initiales et dans le présent rapport. Comme il est indiqué au paragraphe 18 ci-dessus, les ajustements à opérer en fonction de ce qui se sera passé effectivement en 2001 figureront dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget.

Évolution du taux de change du franc suisse par rapport au dollar des États-Unis



Évolution du taux de change du schilling autrichien par rapport au dollar des États-Unis



D. Inflation (augmentation : 1 913 200 dollars)

21. On trouvera dans les tableaux 1, 2 et 4 les taux d'inflation révisés pour tous les objets de dépenses. Ces taux révisés sont fondés sur les coefficients d'ajustement annoncés, et sur les données les plus récentes concernant les indices de prix à la consommation. Les taux révisés sont dans presque tous les cas supérieurs à ceux qui avaient été prévus à l'origine.

22. Dans le cas des objets de dépenses autres que les postes, le changement le plus important concerne la hausse des coûts des services publics. À New York, le coût de l'électricité et du chauffage avait notablement augmenté, à la mi-2000, par rapport à sa tendance habituelle. Cela s'explique par trois facteurs : a) la déréglementation de la tarification de l'énergie; b) la hausse mondiale des cours des combustibles; et c) la demande accrue dans la région de New York.

23. La hausse des coûts de l'électricité et du chauffage a été très appréciable (respectivement, en moyenne, 25 % et 15 %). Au milieu de l'année, les factures d'électricité avaient augmenté de 54 % et le chauffage de 30 % par rapport à l'année précédente, après correction pour de petites variations des structures de la consommation. La compagnie qui dessert le Siège de l'ONU avait prévenu l'administration qu'il fallait s'attendre à une augmentation de 30 % au moins pendant le reste de l'année. Il faut donc prévoir des ressources supplémentaires d'un montant de 4,4 millions de dollars pour l'exercice biennal 2000-2001 par suite de l'augmentation du coût de l'électricité et du chauffage. Des ressources additionnelles, au titre de l'eau, de l'électricité et du chauffage d'un montant de 100 000 dollars ont également été demandées pour Genève.

E. Modifications apportées aux coûts standard (augmentation : 8 623 300 dollars)

24. Les modifications qu'il est proposé d'apporter aux coûts standard reflètent l'effet net des variations des coûts salariaux, des dépenses communes de personnel,

du taux de vacance de postes et des taux de contribution du personnel. Les incidences financières des recommandations et décisions de la CFPI, qui sont consignées aux paragraphes 25 et 26 du rapport du Secrétaire général (A/55/629), ont été prises en compte dans les modifications apportées aux coûts standard.

25. Les modifications qu'il est proposé d'apporter aux coûts salariaux standard pour 2000 sont fondées sur les moyennes effectivement enregistrées jusqu'à présent pendant l'exercice biennal, par catégorie et par classe pour chaque lieu d'affectation. Les projections pour 2001 sont fondées sur les tendances de 2000. La baisse nette de 700 000 dollars tient au fait que les coûts salariaux moyens sont moins élevés que l'on avait prévu au moment de déterminer le montant initial des crédits à ouvrir.

26. Les dépenses communes de personnel sont budgétisées sur la base d'un pourcentage donné des traitements nets pour chaque lieu d'affectation. Elles ont trait aux indemnités et prestations, ainsi qu'aux frais liés à la nomination et à la mutation des fonctionnaires et à leur cessation de service. Ces dépenses sont calculées en fonction de l'évolution réelle des traitements depuis le début de l'exercice biennal, ainsi que de l'évolution effective du rapport entre les dépenses communes de personnel et les traitements dans tous les lieux d'affectation, enregistrée en 1998-1999. Une réduction nette de 400 000 dollars au titre des dépenses communes de personnel est prévue en raison des ajustements apportés aux taux, dans tous les lieux d'affectation.

27. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la décision 35/221 de l'Assemblée générale en ce qui concerne l'examen périodique des conditions de rémunération et autres conditions d'emploi du Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Président et du Vice-Président de la Commission de la fonction publique internationale, le Secrétaire général a présenté l'examen quinquennal de cette question. Les modifications apportées ont été prises en considération dans le présent rapport et se traduiront par des dépenses supplémentaires à imputer au budget ordinaire de 35 200 dollars, au titre du chapitre premier, Politique, direction et coordination d'ensemble, et au titre du chapitre 29, Activités administratives financées en commun.

28. Dans sa résolution 54/249 du 23 décembre 1999, l'Assemblée générale a décidé que les taux moyens de vacance de postes de 6,5 % pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur et de 2,5 % pour les agents des services généraux seraient utilisés comme base du budget de l'exercice 2000-2001. Si le taux moyen de vacance de postes de l'exercice biennal ne peut être déterminé qu'à la fin de celui-ci, à ce stade de l'exercice en cours, le taux de vacance de postes a dépassé légèrement 8 % dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 2,6 % dans celle des agents des services généraux et autres catégories. Ce taux plus élevé de vacance de postes peut être attribué à plusieurs facteurs, notamment le fait que des candidats internes sont retenus afin de pourvoir des postes de rang plus élevé, ce qui laisse des postes vacants au niveau inférieur; les retards intervenant dans les recrutements, les nominations ou les promotions; les cessations de service. L'augmentation du taux de vacance de postes, dans les modifications apportées aux coûts standard en 2000, tient simplement au nombre de postes vacants en 2000, et n'a pas d'incidence sur les possibilités de recrutement aux Nations Unies en 2001. En 2001, les taux de vacance de postes retenus pour le calcul des ouvertures de crédit, soit 6,5 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 2,5 % pour les agents des services généraux ont été conservés. L'ajustement au taux de va-

cance de postes retenu pour 2000 réduirait les montants demandés de 10,2 millions de dollars, dont 1,7 million de dollars correspond aux contributions du personnel.

29. Les taux moyens de vacance de postes varient considérablement entre chapitres du budget et entre lieux d'affectation. Le fait que le taux de vacance de postes effectif soit supérieur à ce qui est retenu dans le budget n'est pas un problème général : il se borne à un nombre limité de chapitres où ce taux de vacance est exceptionnellement élevé. En particulier, ce taux reste supérieur à la moyenne au chapitre 16 (Développement économique et social en Afrique), au chapitre 25 (le Bureau du coordonnateur des affaires humanitaires) et au chapitre 28 (le Bureau des services de contrôle interne). S'agissant de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en application de la résolution 54/249 du 23 décembre 1999, la CEA et le Bureau de la gestion des ressources humaines ont examiné la situation et ont décidé d'organiser un recrutement à l'échelle mondiale afin de pourvoir un plus grand nombre de postes et de constituer une liste de candidats hautement qualifiés qui pourraient travailler à la Commission à l'avenir. En janvier 2000, le Bureau de la gestion des ressources humaines a dépêché à la CEA une mission préparatoire dans le but d'examiner les besoins de la Commission, de définir la portée de l'action à mener et de déterminer quelles mesures particulières seraient à prendre pour résoudre le problème. Au premier trimestre de 2000, l'effort mené en commun par la CEA et par le Bureau de la gestion des ressources humaines s'est traduit par le classement des postes vacants, compte tenu des compétences requises par les Nations Unies. Au deuxième trimestre de 2000, la CEA a entrepris une campagne mondiale de publicité dans diverses publications internationales et régionales (*The Economist*, *West Africa Magazine*, notamment). En outre, la Commission a entrepris une campagne de vulgarisation, incluant la création d'un site de recrutement pour la CEA sur Internet et des communications expressément ciblées sur des candidats potentiels très qualifiés.

30. Cette campagne a donné 7 400 candidatures à 55 postes, formulées par près de 4 000 personnes. À la suite d'un tri préliminaire entre juillet et septembre, le Bureau de la gestion des ressources humaines a fourni à la CEA la liste de 2 404 candidats qui ont été jugés remplir les critères de base décrits dans les avis de vacance de postes. La sélection des candidats a commencé par les postes les plus élevés, pour progresser de proche en proche vers des postes moins élevés.

31. Il est prévu qu'à la mi-décembre 2000 au plus tard, l'ensemble des candidats aux postes D-1 et P-5 et la moitié des candidats aux postes restants auront été soumis aux organes d'examen des candidatures. On pourrait ainsi adresser des offres aux candidats sélectionnés dès janvier 2001. On estime que le recrutement de candidats aux postes restants serait achevé au premier trimestre 2001. L'Assemblée générale pourra prendre connaissance des progrès accomplis à la CEA durant l'année 2001.

32. Les variations des contributions du personnel découlant des modifications apportées aux coûts standard se traduisent par une augmentation de 18 632 400 dollars, compensée par une augmentation équivalente des recettes au titre des contributions du personnel, enregistrée au chapitre premier des recettes. Ces modifications résultent de l'effet cumulé de plusieurs incorporations de points d'ajustement aux traitements de base, intervenues en 1999 et en 2000 et proposées pour 2001 (2,48 points, 3,42 points et 5,1 points, respectivement). Ces incorporations de points d'ajustement dans le traitement de base des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ont pour effet d'augmenter le volume des traitements auxquels s'applique la contri-

bution du personnel. Comme il est indiqué plus haut, cela se traduit aussi par une augmentation correspondante des recettes.

F. Questions diverses

33. On examine ci-après un certain nombre de questions spécifiques comme suite à des résolutions de l'Assemblée générale ou des questions soulevées conformément aux procédures précédemment approuvées par l'Assemblée.

Chapitre 11B. Centre du commerce international

34. Le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 relatif au Centre du commerce international approuvé par l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session ne faisait pas apparaître le reclassement de trois postes (2 postes P-3 à la classe P-4 et 1 poste P-2 à la classe P-3). Dans son rapport (A/54/7/Add.6), le Comité consultatif a demandé à l'Organisation des Nations Unies et à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de réexaminer la question du reclassement de ces postes, en tenant compte des besoins exprimés par le secrétariat du CCI, et de présenter les résultats de ce réexamen à l'Assemblée générale dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001.

35. Le 13 mars 2000, le Comité du budget, des finances et de l'administration de l'OMC a examiné et approuvé les trois reclassements. Le Secrétaire général, après avoir examiné les raisons invoquées à l'appui de ces reclassements, a appuyé ces propositions. En conséquence, ces reclassements sont présentés à l'Assemblée générale pour approbation. Au cas où l'Assemblée générale les approuverait, il faudrait prévoir un montant supplémentaire de 15 200 dollars.

Chapitre 17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

36. Au paragraphe 104 de son rapport sur le projet de budget-programme pour 1996-1997 (A/50/7), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait recommandé une procédure concernant les modalités de reclassement de postes durant un exercice biennal. Les recommandations du Comité consultatif ont été ultérieurement appuyées par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/214 du 23 décembre 1995 sur les questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997.

37. En application de cette procédure :

a) Si la mesure proposée n'entraîne pas de changement net dans la répartition des postes inscrits au budget-programme, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale, le Secrétaire général aurait la faculté de reclasser les postes jusqu'à la classe P-5;

b) Au cas où le Secrétaire général, en reclassant des postes, modifierait la répartition des postes de 0,5 % en hausse ou en baisse dans chaque classe, tout en veillant à ne pas dépasser les crédits ouverts, les changements seraient présentés à l'Assemblée générale pour approbation;

c) Il pourrait être rendu compte des changements d'une portée dépassant celle indiquée par le Secrétaire général dans le cadre du rapport sur l'exécution du

budget, et l'Assemblée générale pourrait alors demander une nouvelle correction, le cas échéant. Tous les changements apportés au tableau d'effectifs durant l'exercice biennal, y compris en ce qui concerne le classement des postes, devraient faire l'objet d'une explication par le Secrétaire général dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal suivant.

38. Le reclassement à la classe P-2 d'un poste d'agent des services généraux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique est signalé conformément à cette procédure et nécessiterait l'inscription d'un montant supplémentaire de 16 600 dollars au chapitre 17 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) et d'un montant supplémentaire de 19 800 dollars au chapitre 32 (Contributions du personnel), lequel serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

Chapitre 26. Information

39. Au paragraphe 156 de la section 26 de sa résolution A/54/249, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte des progrès réalisés en ce qui concerne l'exécution du projet pilote relatif à une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies. Dans le même paragraphe, l'Assemblée générale a défini les grandes lignes de la procédure financière à suivre pour assurer que les ressources nécessaires à cette fin soient disponibles.

40. Le Département de l'information a entrepris un examen de son budget pour l'exercice biennal 2000-2001 et a redéployé des crédits au chapitre 26 (Information) en prélevant un montant de 1,7 million de dollars à la rubrique Frais généraux de fonctionnement, en sus du montant de 496 300 dollars demandé au paragraphe 26.69 c) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal et approuvé au chapitre 26 du budget aux fins de la mise en oeuvre du projet pilote de radiodiffusion. Le montant redéployé couvre le coût des ressources supplémentaires en personnel, des communications, de la mise à niveau du matériel et de l'amélioration des installations de télécommunication à prévoir pour la diffusion d'un programme quotidien d'actualités en six langues. Le projet pilote a été lancé le 4 septembre 2000. Le programme est diffusé par voie de satellite et sur le réseau FM de radiodiffusion sur ondes courtes et moyennes par l'intermédiaire d'un réseau de stations radiophoniques partenaires et d'installations de communication. En outre, le programme peut être téléchargé sur le site Web de l'ONU. Un rapport intérimaire sera soumis au Comité de l'information à sa vingt-troisième session.

Chapitre 29. Comité de coordination des systèmes d'information

41. Dans sa résolution 54/249, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, en attendant le résultat de l'examen du Comité de coordination des systèmes d'information, de dégager des ressources suffisantes pour financer la part qui revient à l'Organisation dans le coût du Comité pendant la première moitié de l'exercice biennal 2000-2001, et de lui rendre compte à ce sujet dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget.

42. La demande de l'Assemblée générale coïncidait avec la décision prise par le Comité administratif de coordination (CAC) d'entreprendre, à sa session de printemps 2000, un examen de vaste portée des technologies de l'information, portant tout à la fois sur la contribution de ces technologies au développement et sur leur

rôle en ce qui concerne l'amélioration du fonctionnement du système des Nations Unies. C'est également durant cette période que le Secrétaire général avait entrepris un nouvel examen du CAC et de ses organes subsidiaires, mettant notamment l'accent sur les possibilités offertes au système des Nations Unies par les progrès réalisés dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ainsi que sur le rôle et les attributions du Comité de coordination des systèmes d'information à cet égard. Les résultats de cet examen sont présentés à l'Assemblée dans un rapport distinct.

43. L'examen a confirmé que le Comité de coordination des systèmes d'information, en attendant la mise en application des décisions issues de la réforme du CAC, continue d'avoir un rôle à jouer dans le renforcement de la coordination des technologies de l'information et de la communication au sein du système des Nations Unies. En conséquence, le Secrétaire général recommande que l'on continue de financer la contribution de l'ONU aux dépenses afférentes au Comité de coordination des systèmes d'information durant l'exercice biennal 2000-2001. Un montant de 517 600 dollars (260 000 dollars pour 2000 et 257 600 dollars pour 2001), représentant la part de l'ONU dans le financement des dépenses afférentes aux activités du Comité de coordination des systèmes d'information, est donc demandé au chapitre 29 (Activités administratives financées en commun).

G. Montants à imputer sur le crédit ouvert au titre des missions politiques spéciales

Chapitre 3. Affaires politiques

44. Un montant total de 17 069 400 dollars serait nécessaire en 2001 pour financer les mesures prises par le Conseil de sécurité en ce qui concerne les missions de bons offices, de rétablissement de la paix et de diplomatie préventive comme suite aux demandes adressées par des gouvernements et/ou aux recommandations du Secrétaire général, dont le détail est donné à l'annexe III. Ce montant serait imputé sur le solde inutilisé de 24 312 600 dollars du crédit de 90 387 200 dollars ouvert au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 au titre des missions politiques spéciales. En conséquence, le solde restant de ce crédit ouvert au titre des missions politiques spéciales se chiffrerait à 7 243 200 dollars (voir détail à l'annexe IV).

H. Conclusion

45. Sur la base des éléments décrits dans le présent rapport, le montant révisé des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2000-2001 s'établirait à 2 495 196 300 dollars.

III. Chapitres des recettes

Chapitre premier. Recettes provenant des contributions du personnel

46. Les modifications décrites ci-dessus en ce qui concerne les chapitres des dépenses entraîneraient une augmentation de 13,2 millions de dollars à ce chapitre des recettes.

Chapitre 2. Recettes générales

47. L'augmentation de 5,5 millions de dollars est l'effet net d'une augmentation de 5,8 millions de dollars des prévisions de recettes pour l'exercice biennal 2000-2001, compte tenu du montant effectif des recettes de l'exercice biennal 1998-1999 et des résultats constatés en 2000, partiellement contrebalancée par une diminution de 324 200 dollars due à une réévaluation des coûts.

Chapitre 3. Services destinés au public

48. La diminution des recettes nettes (448 500 dollars) s'explique par une réduction de 2 263 800 dollars des recettes brutes, imputable pour l'essentiel au renforcement du dollar vis-à-vis du franc suisse et du schilling autrichien et partiellement compensée par une réduction des dépenses de 1 815 300 dollars, tenant pour une large part à la même évolution des taux de change.

Tableau 1

Taux de change et d'inflation retenus lors de l'ouverture de crédits initiale et aux fins du présent rapport, par lieu d'affectation principal

<i>Lieu d'affectation principal (monnaie)</i>	<i>Taux de change 2000-2001</i>			<i>Taux d'inflation applicables aux objets de dépenses autres que les postes</i>		
	<i>Ouverture de crédits initiale</i>	<i>Rapport sur l'exécution du projet</i>		<i>Ouverture de crédits initiale</i>	<i>Rapport sur l'exécution du budget</i>	
		<i>2000-2001</i>	<i>2000^a</i>		<i>2001^b</i>	<i>2000</i>
Vienne (schillings)	13,66	14,90	16,31	1,2	1,8	1,5
Santiago (pesos chiliens)	535,00	530,50	565,00	2,9	3,9	3,9
Addis-Abeba (birr)	8,13	8,20	8,25	2,6	2,6	2,6
GOMNUII (roupies)	43,15	44,41	46,10	10,1	5,0	5,0
Beyrouth (livres libanaises)	1 501,00	1 501,00	1 501,00	1,5	1,5	1,5
ONUST (nouveaux shekels)	4,24	4,07	4,12	5,3	1,0	1,0
Gaza (nouveaux shekels)	4,24	4,07	4,12	5,3	1,0	1,0
UNRWA (nouveaux shekels)	4,24	4,07	4,12	5,3	1,0	1,0
Nairobi (shillings kényens)	75,00	75,75	79,00	5,8	5,8	5,8
Mexico (pesos mexicains)	9,35	9,34	9,35	16,6	9,1	9,1
La Haye (florins)	2,19	2,39	2,61	2,4	2,3	2,7
Bangkok (baht)	38,62	39,61	43,20	0,8	2,2	2,2
Port of Spain (dollars de Trinité-et-Tobago)	6,20	6,20	6,20	3,1	3,1	3,1
New York (dollars É.-U.)	–	–	–	2,6	3,2	2,7
Genève (francs suisses)	1,59	1,69	1,80	1,1	1,5	1,5
Centres d'information des Nations Unies ^c	–	–	–	2,6	3,2	2,7

^a Moyenne des taux effectifs de janvier à novembre 2000 (voir le tableau 3).

^b Taux de change de novembre 2000.

^c Effet global de l'inflation et des fluctuations monétaires.

Tableau 2
Coefficients d'ajustement appliqués à la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur en 2000

Lieu d'affectation	Ouverture de crédits initiale		Premier rapport sur l'exécution du budget		Coefficients effectifs en 2000 (base 100 = coefficient 0)										
	2000	2001	2000 ^a	2001	Janv.	Févr.	Mars ^b	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.
Vienne	123,1	124,3	111,78	105,7	122,2	120,0	114,3	113,3	111,4	112,8	114,4	111,5	108,1	107,4	103,0
Santiago	116,2	116,2	114,10	110,4	116,2	116,2	115,8	115,8	115,8	115,8	113,7	113,7	113,7	113,7	109,4
Addis-Abeba	112,8	112,8	109,48	108,7	112,8	112,8	108,9	108,9	108,9	108,9	108,8	108,8	108,8	108,8	108,7
GOMNUH	126,4	133,8	119,02	116,2	122,9	122,9	119,5	119,5	119,5	119,5	118,0	118,0	118,0	118,0	116,2
Beyrouth	144,7	144,7	140,70	139,9	144,7	144,7	139,9	139,9	139,9	139,9	139,9	139,9	139,9	139,9	139,9
ONUST	119,5	121,4	117,23	116,3	119,2	119,2	117,1	117,1	117,1	117,1	116,9	116,8	116,8	116,8	116,3
Gaza	119,5	121,4	117,23	116,3	119,2	119,2	117,1	117,1	117,1	117,1	116,9	116,8	116,8	116,8	116,3
UNRWA	119,5	121,4	117,23	116,3	119,2	119,2	117,1	117,1	117,1	117,1	116,9	116,8	116,8	116,8	116,3
Nairobi	118,2	118,2	114,62	112,5	118,2	118,2	115,4	115,4	115,4	115,4	113,1	113,1	113,1	113,1	112,5
Mexico	117,2	127,0	114,07	118,0	113,7	113,7	114,7	114,7	114,7	114,7	112,8	112,8	112,8	112,8	115,7
La Haye	115,8	117,2	106,78	104,3	115,6	113,6	108,3	107,5	104,2	105,4	110,4	107,8	104,6	104,0	100,0
Bangkok	111,3	111,3	105,85	104,3	111,3	111,3	106,6	106,6	106,6	106,6	105,1	105,1	105,1	105,1	100,4
Port of Spain	116,9	119,4	112,63	112,0	115,8	115,8	112,0	112,0	112,0	112,0	112,0	112,0	112,0	112,0	112,0
New York	148,6	151,7	144,89	148,9	148,1	148,1	143,2	143,2	143,2	143,2	143,2	143,2	143,2	143,2	148,4
Genève	139,2	139,2	128,12	120,7	138,5	135,4	129,6	129,6	126,1	128,8	130,2	128,8	124,2	124,8	120,7
Centres d'information des Nations Unies	127,9	128,6	122,70	123,3	122,7	122,7	122,7	122,7	122,7	122,7	122,7	122,7	122,7	122,7	122,7

^a Moyenne des coefficients d'ajustement promulgués chaque mois par la CFPI de janvier à novembre 2000.

^b Incorporation au traitement de base d'un montant correspondant à 3,42 points d'ajustement à compter du 1er mars 2000, conformément à ce qui avait été promulgué par la CFPI.

Tableau 3
Taux de change 2000

Lieu d'affectation	Ouverture de crédits initiale 2000-2001	Rapport sur l'exécution du budget		Pourcentage de variation		Taux mensuels pratiqués pour les opérations de l'ONU (taux effectifs de janvier à novembre 2000)										
		2000 ^a	2001 ^b	2000	2001	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.
Vienne	13,66	14,90	16,31	(8,32)	(16,25)	13,69	13,98	14,21	14,35	14,90	14,70	14,46	14,89	15,43	15,54	16,31
Santiago	535,00	530,50	565,00	0,85	(5,31)	535,00	517,00	507,00	507,00	507,00	518,00	525,00	540,00	540,00	540,00	565,00
Addis-Abeba	8,13	8,20	8,25	(0,85)	(1,45)	8,13	8,14	8,15	8,16	8,19	8,19	8,22	8,23	8,24	8,25	8,25
GOMNUII	43,15	44,41	46,10	(2,84)	(6,40)	43,25	43,31	43,35	43,32	43,37	43,70	44,38	44,67	45,40	45,95	46,10
Beyrouth	1 501,00	1 501,00	1 501,00	-	-	1 501,00	1 501,00	1 501,00	1 501,00	1 501,00	1 501,00	1 501,00	1 501,00	1 501,00	1 501,00	1 501,00
ONUST	4,24	4,07	4,12	4,18	2,91	4,20	4,06	4,01	4,01	4,01	4,15	4,05	4,06	4,00	4,04	4,12
Gaza	4,24	4,07	4,12	4,18	2,91	4,20	4,06	4,01	4,01	4,01	4,15	4,05	4,06	4,00	4,04	4,12
UNRWA	4,24	4,07	4,12	4,18	2,91	4,20	4,06	4,01	4,01	4,01	4,15	4,05	4,06	4,00	4,04	4,12
Nairobi	75,00	75,75	79,00	(0,99)	(5,06)	74,00	73,00	73,00	74,00	74,00	76,00	77,00	76,00	76,00	78,00	79,00
Mexico	9,35	9,34	9,35	0,11	-	9,35	9,35	9,35	9,25	9,30	9,42	9,75	9,30	9,15	9,20	9,35
La Haye	2,19	2,39	2,61	(8,37)	(16,09)	2,19	2,24	2,28	2,30	2,39	2,35	2,32	2,38	2,47	2,49	2,61
Bangkok	38,62	39,61	43,20	(2,50)	(10,60)	37,34	37,05	37,87	37,66	37,77	39,07	39,07	40,08	40,48	42,56	43,20
Port of Spain	6,20	6,20	6,20	-	-	6,20	6,20	6,20	6,20	6,20	6,20	6,20	6,20	6,20	6,20	6,20
Genève	1,59	1,69	1,80	(5,92)	(11,67)	1,60	1,64	1,66	1,66	1,71	1,67	1,65	1,67	1,74	1,73	1,80

^a Moyenne des taux de change opérationnels de l'ONU de janvier à novembre 2000.

^b Taux de change de novembre 2000.

Tableau 4
Traitements des agents des services généraux :
pourcentage de variation en monnaie locale

Lieu d'affectation	Taux retenus aux fins de l'ouverture de crédits initiale 2000-2001		Taux ajustés dans le rapport sur l'exécution du budget	Augmentation	
	(Année précédente = 100)			(Barème précédent = 100)	
New York	1999	1,5	1,5	1er janvier	1,50
	2000	2,6	2,6	1er janvier	2,00
				1er mai	0,90
Genève	2001	2,6	2,7 ^a		
	1999	–	0,1	1er juin	0,25
	2000	1,1	0,8	1er juin	1,19
Vienne	2001	1,1	1,5 ^a		
	1999	–	0,5	1er avril	0,63
	2000	1,2	1,6	1er avril	1,90
La Haye	2001	1,2	1,5 ^a		
	1999	1,5	2,4	1er juillet	2,48
	2000	2,4	5,0	1er avril	5,00
Bangkok	2001	2,4	2,7 ^a		
	1999	–	–		
	2000	0,8	–		
Santiago	2001	0,8	2,2 ^a		
	1999	4,3	3,0	1er septembre	1,60
	2000	2,9	1,1		
Mexico	2001	2,9	3,9 ^a		
	1999	10,5	17,8	1er mai	7,71
				1er novembre	8,07
	2000	16,6	16,1	1er mai	9,42
Addis-Abeba	2001	16,6	9,1 ^a		
	1999	4,6	7,5	1er janvier	7,50
	2000	2,6	–		
Nairobi	2001	2,6	2,6 ^a		
	1999	18,8	14,3	1er juillet	7,90
	2000	5,8	3,8		
Port of Spain	2001	5,8	5,8 ^a		
	1999	6,0	2,2		
	2000	3,1	7,2	1er avril	9,60
Beyrouth	2001	3,1	3,1 ^a		
	1999	4,5	–		
	2000	1,5	3,1	1er juillet	6,10
ONUST	2001	1,5	1,5 ^a		
	1999	6,9	7,0	1er septembre	7,10
	2000	5,3	4,6		
Inde (GOMNUII)	2001	5,3	1,0 ^a		
	1999	16,7	15,6	1er octobre	11,10
	2000	10,1	8,1		
	2001	10,1	5,0 ^a		

^a Prévisions.

Annexe I

A. Révision des prévisions de dépenses par chapitre et sous-chapitre : ventilation par facteur de variation (exercice biennal 2000-2001)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre des dépenses	Crédits initialement ouverts (A/RES/54/250 A)	Modifications prévues						Augmentation (diminution) des crédits requis	Prévisions révisées
		Éléments imprévus ou extraordinaires	Décisions des organes directeurs	Fluctuations monétaires	Inflation	Ajustement des coûts standard	Autres modifications		
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	47 675,1	–	983,0	(498,3)	140,1	(335,7)	–	289,1	47 964,2
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	425 970,2	–	–	(15 161,5)	124,2	(3 433,4)	–	(18 470,7)	407 499,5
3. Affaires politiques	137 756,0	10 571,9	–	204,1	144,8	(860,2)	–	10 060,6	147 816,6
4. Désarmement	14 067,9	–	–	(162,7)	40,4	(143,3)	–	(265,6)	13 802,3
5. Opérations de maintien de la paix	76 094,7	–	–	713,7	(2 114,0)	129,2	–	(1 271,1)	74 823,6
6. Utilisations pacifiques de l'espace	3 667,7	–	–	(438,6)	77,3	(16,4)	–	(377,7)	3 290,0
7. Cour internationale de Justice	20 864,5	345,0	–	(1 347,2)	212,4	(153,9)	–	(943,7)	19 920,8
8. Affaires juridiques	34 522,3	58,0	–	(383,5)	149,0	(486,6)	–	(663,1)	33 859,2
9. Affaires économiques et sociales	113 112,6	–	105,6	–	327,8	(1 915,4)	–	(1 482,0)	111 630,6
10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	5 883,4	–	–	(9,1)	25,8	(39,6)	–	(22,9)	5 860,5
11A.Commerce et développement	87 685,5	–	–	(7 474,4)	(12,4)	352,7	–	(7 134,1)	80 551,4
11B.Centre CNUCED/OMC du commerce international	19 248,7	–	–	(2 030,1)	(412,4)	–	15,2	(2 427,3)	16 821,4
12. Environnement	8 743,4	–	236,9	(344,8)	(214,2)	(345,2)	–	(667,3)	8 076,1
13. Établissements humains	13 757,4	–	–	(340,8)	(564,1)	(570,4)	–	(1 475,3)	12 282,1
14. Lutte contre la criminalité	5 299,1	–	–	(610,1)	125,6	(24,0)	–	(508,5)	4 790,6
15. Contrôle international des drogues	15 037,8	–	–	(1 688,0)	195,1	73,6	–	(1 419,3)	13 618,5
16. Développement économique et social en Afrique	78 455,2	–	–	(696,8)	(181,4)	3 080,6	–	2 202,4	80 657,6
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	57 031,6	–	–	(3 985,1)	1 569,2	(165,1)	61,6	(2 519,4)	54 512,2
18. Développement économique en Europe	40 554,6	–	–	(3 495,3)	(118,4)	72,4	–	(3 541,3)	37 013,3

Chapitre des dépenses	Crédits initialement ouverts (A/RES/54/250 A)	Modifications prévues						Augmentation (diminution) des crédits requis	Prévisions révisées
		Éléments imprévus ou extraordinaires	Décisions des organes directeurs	Fluctuations monétaires	Inflation	Ajustement des coûts standard	Autres modifications		
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	78 857,5	–	–	(1 276,5)	(1 952,3)	160,0	–	(3 068,8)	75 788,7
20. Développement économique et social en Asie occidentale	50 336,2	–	–	–	(67,8)	(1 687,2)	–	(1 755,0)	48 581,2
21. Programme ordinaire de coopération technique	41 995,3	–	–	(1 015,3)	247,4	–	–	(767,9)	41 227,4
22. Droits de l'homme	41 163,4	–	–	(2 655,3)	174,1	98,1	–	(2 383,1)	38 780,3
23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	41 940,0	–	–	(3 639,6)	(220,2)	345,5	–	(3 514,3)	38 425,7
24. Réfugiés de Palestine	21 667,9	–	–	696,7	(739,6)	1 537,2	–	1 494,3	23 162,2
25. Assistance humanitaire	18 841,8	–	–	(384,8)	85,9	(136,6)	–	(435,5)	18 406,3
26. Information	143 605,5	–	1 151,4	(697,8)	207,8	(1 798,8)	–	(1 137,4)	142 468,1
27. Services administratifs et services centraux d'appui	441 857,4	–	1 137,5	(11 564,0)	4 300,7	(3 408,9)	–	(9 534,7)	432 322,7
A. Administration, Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	11 565,6	–	–	–	8,2	(194,3)	–	(186,1)	11 379,5
B. Administration, Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	22 596,2	–	–	–	(3,2)	(382,5)	–	(385,7)	22 210,5
C. Administration, Bureau de la gestion des ressources humaines	48 391,7	–	–	–	114,0	(528,0)	–	(414,0)	47 977,7
D. Administration, services centraux d'appui	225 189,7	–	1 137,5	–	5 437,3	(1 982,5)	–	4 592,3	229 782,0
E. Administration, Genève	91 241,6	–	–	(7 886,4)	(233,2)	391,4	–	(7 728,2)	83 513,4
F. Administration, Vienne	26 553,8	–	–	(3 234,4)	42,4	(97,4)	–	(3 289,4)	23 264,4
G. Administration, Nairobi	16 318,8	–	–	(443,2)	(1 064,8)	(615,6)	–	(2 123,6)	14 195,2
28. Contrôle interne	19 220,6	–	–	(140,4)	5,8	(347,8)	–	(482,4)	18 738,2
29. Activités administratives financées en commun	7 844,3	–	–	(415,6)	31,5	10,1	517,6	143,6	7 987,9
30. Dépenses spéciales	53 001,2	13,0	–	(750,2)	(56,0)	–	–	(793,2)	52 208,0
31. Dépenses d'équipement	42 617,4	–	–	(1 192,4)	271,7	–	–	(920,7)	41 696,7
32. Contributions du personnel	314 248,0	–	19,3	(5 481,5)	109,4	18 632,4	19,8	13 299,4	327 547,4

Chapitre des dépenses	Crédits initialement ouverts (A/RES/54/250 A)	Modifications prévues						Augmentation (diminution) des crédits requis	Prévisions révisées
		Éléments imprévus ou extraordinaires	Décisions des organes directeurs	Fluctuations monétaires	Inflation	Ajustement des coûts standard	Autres modifications		
33. Compte pour le développement	13 065,0	–	–	–	–	–	–	–	13 065,0
Montant total brut des dépenses prévues	2 535 689,2	10 987,9	3 633,7	(66 265,2)	1 913,2	8 623,3	614,2	(40 492,9)	2 495 196,3

B. Révision des prévisions de dépenses par lieu d'affectation : ventilation par facteur de variation (exercice biennal 2000-2001)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre des dépenses	Crédits initialement ouverts (A/RES/54/250 A)	Modifications prévues						Augmentation (diminution) des crédits requis	Prévisions révisées
		Éléments imprévus ou extraordinaires	Décisions des organes directeurs	Fluctuations monétaires	Inflation	Ajustement des coûts standard	Autres modifications		
New York	1 287 739,4	10 642,9	3 396,8	–	7 672,5	(4 889,3)	822,4	17 645,3	1 305 384,7
Genève	594 964,7	–	193,6	(47 388,2)	48,9	6 520,5	532,8	(40 092,4)	554 872,3
Vienne	98 990,5	–	–	(11 150,7)	576,3	414,6	–	(10 159,8)	88 830,7
Santiago	80 275,3	–	–	(1 514,7)	(1 461,3)	894,5	(822,4)	(2 903,9)	77 371,4
Addis-Abeba	101 124,7	–	–	(828,9)	(268,3)	4 199,8	–	3 102,6	104 227,3
Beyrouth (CESAO)	61 606,3	–	–	–	(219,5)	(574,2)	–	(793,7)	60 812,6
Nairobi	43 381,6	–	43,3	(951,0)	(2 033,4)	(1 455,1)	–	(4 396,2)	38 985,4
Bangkok	76 301,5	–	–	(4 713,7)	1 732,1	518,0	81,4	(2 382,2)	73 919,3
Autres lieux d'affectation	191 305,2	345,0	–	282,0	(4 134,1)	2 994,5	–	(512,6)	190 792,6
Total	2 535 689,2	10 987,9	3 633,7	(66 265,2)	1 913,2	8 623,3	614,2	(40 492,9)	2 495 196,3

Annexe II

**Exercice biennal 2000-2001 : répartition par chapitre du montant estimatif
des dépenses additionnelles ou des diminutions, et ventilation par principal objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre des dépenses</i>	<i>Traitements et dépenses communes de personnel</i>	<i>Voyages</i>	<i>Travaux d'imprimerie</i>	<i>Autres services contractuels</i>	<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures, accessoires, mobilier et matériel</i>	<i>Divers</i>	Augmentation (diminution) totale
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	(620,5)	195,3	–	39,4	18,9	(4,0)	660,0	289,1
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	(14 447,1)	4,0	0,7	(125,3)	(93,3)	(247,7)	(3 562,0)	(18 470,7)
3. Affaires politiques	19 180,6	2 665,5	0,6	406,0	2 812,6	1 728,7	(16 733,4)	10 060,6
4. Désarmement	(275,2)	1,2	0,4	–	1,2	(0,7)	7,5	(265,6)
5. Opérations de maintien de la paix	(696,1)	28,2	–	0,1	(447,6)	(155,7)	–	(1 271,1)
6. Utilisations pacifiques de l'espace	(325,6)	0,6	–	–	(5,6)	(3,1)	(44,0)	(377,7)
7. Cour internationale de Justice	(664,2)	0,5	–	(153,4)	(50,7)	(75,9)	–	(943,7)
8. Affaires juridiques	(726,2)	76,0	(1,8)	2,0	(2,7)	(12,8)	2,4	(663,1)
9. Affaires économiques et sociales	(1 543,0)	31,4	5,3	1,1	12,0	7,1	4,1	(1 482,0)
10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	(26,8)	1,5	–	2,2	0,2	–	–	(22,9)
11A.Commerce et développement	(6 569,5)	11,2	(42,6)	(2,3)	(196,7)	(172,8)	(161,4)	(7 134,1)
11B.Centre CNUCED/OMC du commerce international	–	–	–	–	–	–	(2 427,3)	(2 427,3)
12. Environnement	(695,3)	1,6	–	(1,2)	20,3	7,3	–	(667,3)
13. Établissements humains	(1 465,7)	1,5	(2,1)	–	(3,2)	(5,8)	–	(1 475,3)
14. Prévention du crime et justice pénale	(489,8)	2,3	(8,5)	–	(5,4)	(7,1)	–	(508,5)
15. Contrôle international des drogues	(1 279,7)	9,7	(41,4)	(21,0)	(32,7)	(54,2)	–	(1 419,3)
16. Développement économique et social en Afrique	2 245,7	12,1	–	–	(54,6)	(0,2)	(0,6)	2 202,4
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	(2 263,1)	7,6	(11,5)	(10,9)	(158,2)	(83,3)	–	(2 519,4)
18. Développement économique en Europe	(3 395,9)	4,0	(17,4)	(13,2)	(10,6)	(45,7)	(62,5)	(3 541,3)
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	(2 937,0)	10,0	(2,5)	(13,1)	(82,2)	(44,0)	–	(3 068,8)
20. Développement économique et social en Asie occidentale	(1 757,7)	2,7	–	0,2	(0,2)	–	–	(1 755,0)
21. Programme ordinaire de coopération technique	–	–	–	–	–	–	(767,9)	(767,9)

<i>Chapitre des dépenses</i>	<i>Traitements et dépenses communes de personnel</i>	<i>Voyages</i>	<i>Travaux d'imprimerie</i>	<i>Autres services contractuels</i>	<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures, accessoires, mobilier et matériel</i>	<i>Divers</i>	Augmentation (diminution) totale
22. Droits de l'homme	(2 328,0)	52,2	(15,6)	(9,3)	(42,1)	(35,8)	(4,5)	(2 383,1)
23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	(3 439,0)	–	–	–	(69,2)	(6,1)	–	(3 514,3)
24. Réfugiés de Palestine	1 494,3	–	–	–	–	–	–	1 494,3
25. Assistance humanitaire	(352,5)	6,8	–	(18,4)	(18,3)	(5,1)	(48,0)	(435,5)
26. Information	(2 209,0)	11,9	–	913,6	85,1	59,1	1,9	(1 137,4)
27. Services administratifs et services centraux d'appui	(11 578,0)	109,0	1,3	(49,0)	3 178,7	(263,0)	(933,7)	(9 534,7)
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	(189,1)	0,4	–	1,0	1,0	0,6	–	(186,1)
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	(394,7)	0,2	0,2	4,2	2,3	2,1	–	(385,7)
C. Bureau de la gestion des ressources humaines	(531,6)	4,3	0,2	105,5	2,6	5,0	–	(414,0)
D. Bureau des services centraux d'appui	(1 179,2)	103,4	0,9	143,2	5 279,6	150,7	93,7	4 592,3
E. Administration, Genève	(5 796,9)	0,4	–	(250,7)	(1 152,7)	(229,7)	(298,6)	(7 728,2)
F. Administration, Vienne	(1 460,2)	0,1	–	(45,4)	(883,2)	(171,9)	(728,8)	(3 289,4)
G. Administration, Nairobi	(2 026,3)	0,2	–	(6,8)	(70,9)	(19,8)	–	(2 123,6)
28. Contrôle interne	(492,9)	6,0	–	0,5	1,7	2,3	–	(482,4)
29. Activités administratives financées en commun	–	–	–	–	–	–	143,6	143,6
30. Dépenses spéciales	(821,6)	–	–	–	25,4	–	3,0	(793,2)
31. Dépenses d'équipement	–	–	–	–	–	–	(920,7)	(920,7)
32. Contributions du personnel	13 299,4	–	–	–	–	–	–	13 299,4
Montant total brut des dépenses prévues	(25 179,4)	3 252,8	(135,1)	948,0	4 882,8	581,5	(24 843,5)	(40 492,9)

Annexe III

**Utilisation du crédit ouvert au titre des missions politiques spéciales
au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme
de l'exercice biennal 2000-2001**

		<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>
Crédit initialement ouvert au titre des missions politiques spéciales		90 387,2
a)	Dépenses approuvées par l'Assemblée générale au cours de la partie principale de sa cinquante-quatrième session ordinaire (résolution 54/251, sect. VIII)	
1.	La situation en Amérique centrale – Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)	27 694,3
2.	La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement	187,7
3.	La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti – Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH) et Mission civile internationale d'appui en Haïti (MICAH)	10 353,2
4.	Prévisions de dépenses relatives aux questions dont le Conseil de sécurité est saisi	9 964,5
5.	Prévisions révisées au titre des chapitres 3 (Affaires politiques) et 5 (Opérations de maintien de la paix)	3 755,8
6.	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales	3 407,6
Total partiel a)		55 363,1
b)	Dépenses approuvées par l'Assemblée générale à la reprise de sa cinquante-quatrième session ordinaire (décisions 54/477 A et B)	
7.	Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	2 723,3
8.	Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	3 431,3
9.	Bureau des Nations Unies en Angola	3 846,3
10.	Mécanisme chargé de veiller au respect des mesures énoncées dans les résolutions 864 (1993), 1127 (1997) et 1173 (1998) du Conseil de sécurité	710,6
Total partiel b)		10 711,5
c)	Dépenses qu'il est proposé d'engager dans le présent rapport :	
11.	Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria	2 042,5
12.	Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	2 726,3
13.	Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	1 906,6
14.	Bureau des Nations Unies en Angola (16 octobre 2000-15 avril 2001)	2 875,6
15.	Bureau des Nations Unies en Angola (16 avril-31 décembre 2001)	5 557,1
16.	Envoyé spécial du Secrétaire général en Afrique	118,3
17.	Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	1 843,0
Total partiel c)		17 069,4
Total (a+b+c)		83 144,0
Solde non alloué du crédit ouvert au chapitre 3		7 243,2

Annexe IV

Explication des révisions proposées compte tenu des questions abordées dans la section G : missions politiques spéciales

Chapitre 3 Affaires politiques

Questions dont est saisi le Conseil de sécurité

a) Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria : ressources nécessaires pour 2001 (2 042 500 dollars)

1. En novembre 1997, le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria (BANUL) a été créé pour appuyer les efforts déployés par le Gouvernement libérien en vue de consolider la paix, de promouvoir la réconciliation nationale et de renforcer les institutions démocratiques. Le Bureau a par ailleurs contribué aux initiatives prises en vue d'appuyer le mécanisme de coopération sous-régionale entre la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone.

2. Dans une lettre datée du 28 septembre 2000 (S/2000/945), adressée au Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a proposé, suite à des consultations avec le Gouvernement du Libéria et compte tenu de la situation difficile dans le pays ainsi que de l'instabilité de la sous-région, que le mandat du BANUL soit prorogé d'un an, jusqu'au 31 décembre 2001. Cette prorogation doit permettre au BANUL d'appuyer les efforts que déploie le Gouvernement pour consolider la démocratie, promouvoir la réconciliation nationale et l'état de droit, y compris la protection des droits de l'homme, et de contribuer aux efforts sous-régionaux tendant à la normalisation des relations entre le Libéria et ses voisins.

3. Dans une lettre datée du 3 octobre 2000 (S/2000/946), le Président du Conseil de sécurité a fait savoir au Secrétaire général que les membres du Conseil avaient pris note de sa proposition.

4. Le montant des ressources nécessaires au titre du BANUL pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2001 est estimé à 2 042 500 dollars.

b) Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine : ressources nécessaires pour la période du 15 février au 31 décembre 2001 (2 726 300 dollars)

5. Le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) a été créé par le Conseil de sécurité pour une période initiale d'un an se terminant le 14 février 2001 (S/1999/1235). Dans une lettre du 28 septembre 2000 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2000/943), le Secrétaire général a proposé, à l'issue de consultations avec le Gouvernement centrafricain, que le mandat du BONUCA soit prorogé jusqu'au 31 décembre 2001. Cette prorogation doit permettre au Bureau de continuer d'appuyer les efforts que déploie le Gouvernement centrafricain pour consolider la paix, promouvoir la réconciliation nationale et renforcer les institutions démocratiques et l'état de droit.

6. Dans une lettre datée du 3 octobre 2000 (S/2000/944), le Président du Conseil de sécurité a fait savoir au Secrétaire général que les membres du Conseil avaient pris note de sa proposition.

7. Le montant des ressources nécessaires au titre du BONUCA pour la période du 15 février au 31 décembre 2001 est estimé à 2 726 300 dollars.

c) Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau : ressources nécessaires pour la période du 1er avril au 31 décembre 2001 (1 906 600 dollars)

8. Dans sa résolution 1233 (1999) du 6 avril 1999, le Conseil de sécurité a souscrit à la décision du Secrétaire général de créer un Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS). Le mandat actuel du BANUGBIS expire le 31 mars 2001.

9. Dans une lettre datée du 28 septembre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2000/941), le Secrétaire général a indiqué que le Président de la Guinée-Bissau avait récemment réitéré sa demande de prorogation du mandat du BANUGBIS pour une période « d'au moins deux ans », de façon à aider le Gouvernement de la Guinée-Bissau à faire face aux problèmes que connaissait le pays après la tenue des élections. Le Secrétaire général a proposé que le mandat du BANUGBIS soit prorogé du 1er avril au 31 décembre 2001, afin qu'il continue, en étroite coopération avec d'autres organismes du système des Nations Unies, d'apporter un appui à la consolidation des acquis démocratiques, et d'aider la Guinée-Bissau à jeter les fondements d'une paix et d'un développement durables.

10. Dans une lettre datée du 3 octobre 2000 (S/2000/941), le Président du Conseil de sécurité a fait savoir au Secrétaire général que les membres du Conseil avaient pris note de sa proposition.

11. Le montant des ressources nécessaires au titre du BANUGBIS pour la période du 1er avril au 31 décembre 2001 est estimé à 1 906 600 dollars.

d) Bureau des Nations Unies en Angola : ressources nécessaires pour la période du 16 octobre 2000 au 15 avril 2001 (2 875 600 dollars) et pour la période du 16 avril au 31 décembre 2001 (5 557 100 dollars)

12. Dans sa résolution 1294 (2000) du 13 avril 2000, le Conseil de sécurité a souscrit à la proposition formulée par le Secrétaire général au paragraphe 51 de son rapport sur le Bureau des Nations Unies en Angola (BUNUA) (S/2000/304 et Corr.1), tendant à proroger le mandat du Bureau pour une période de six mois se terminant le 15 octobre 2000. Le Conseil de sécurité a par ailleurs prié le Secrétaire général de veiller à ce que le BUNUA continue de s'acquitter des tâches que le Conseil lui avait assignées par sa résolution 1268 (1999) du 15 octobre 1999.

13. Au paragraphe 46 du rapport qu'il a adressé au Conseil de sécurité (S/2000/977), le Secrétaire général a indiqué au Conseil que le Bureau continuait de jouer un rôle essentiel en fournissant une assistance au Gouvernement angolais dans le domaine du renforcement des capacités en matière de protection des droits de l'homme et en aidant à mobiliser un soutien humanitaire auprès de la communauté internationale. En conséquence, il a recommandé au Conseil de proroger le mandat du BUNUA d'une nouvelle période de six mois se terminant le 15 avril 2001.

14. Dans une lettre datée du 13 octobre 2000 (S/2000/987), le Président du Conseil de sécurité a fait savoir au Secrétaire général que les membres du Conseil avaient examiné son rapport et avaient souscrit à sa recommandation concernant la prorogation du mandat du BUNUA jusqu'au 15 avril 2001.

15. Le montant des ressources nécessaires au titre du BUNUA pour la période du 16 octobre 2000 au 15 avril 2001 est estimé à 2 875 600 dollars. Sous réserve que le mandat actuel de la mission soit prorogé au-delà du 15 avril 2001, il apparaît judicieux de prévoir des ressources supplémentaires pour couvrir les dépenses relatives à la période du 16 avril au 31 décembre 2001, qui sont estimées à 5 557 100 dollars. Il est entendu que le Secrétaire général ne pourra utiliser ces ressources supplémentaires que dans la mesure où le Conseil de sécurité aura approuvé la prorogation du mandat du Bureau au-delà du 16 avril 2001.

e) Envoyé spécial du Secrétaire général en Afrique (118 300 dollars)

16. Dans une lettre du 21 septembre 2000 (S/2000/909) adressée au Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a indiqué que son Envoyé spécial en Afrique, M. Mohamed Sahnoun, avait activement participé aux efforts déployés pour contribuer à régler le conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie, en particulier en appuyant la médiation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). L'action de l'OUA avait abouti à la signature, le 18 juin 2000, de l'Accord de cessation des hostilités. Le Secrétaire général a estimé qu'il serait souhaitable que M. Sahnoun continue d'être associé aux efforts faits pour appuyer l'action de médiation entreprise par l'OUA en vue d'un accord de paix global. M. Sahnoun suivait par ailleurs l'évolution de la situation dans d'autres pays de la corne de l'Afrique, en particulier la Somalie et le Soudan, et devait notamment représenter le Secrétaire général lors des réunions consacrées à ces deux pays par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et son Forum des partenaires.

17. Étant donné les travaux en cours concernant les pays de la corne de l'Afrique, le Secrétaire général a indiqué qu'il avait l'intention de demander que le mandat de M. Sahnoun soit prorogé jusqu'au 31 décembre 2001. Dans une lettre datée du 26 septembre 2000 (S/2000/910), le Président du Conseil de sécurité a fait savoir au Secrétaire général que les membres du Conseil avaient pris note de son intention.

18. Le montant des ressources nécessaires pour financer la mission de l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Afrique pour la période du 31 janvier au 31 décembre 2001 est estimé à 118 300 dollars.

f) Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs (1 843 000 dollars)

19. Dans une lettre du 21 septembre 2000 (S/2000/907) adressée au Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a indiqué que son Représentant spécial pour la région des Grands Lacs, M. Berhanu Dinka, avait notamment cherché à recueillir les vues des pays de la région au sujet du projet de conférence internationale sur les Grands Lacs, l'avait représenté lors des réunions et débats organisés dans le cadre du processus de paix d'Arusha sur le Burundi, et avait tenté de cerner les dimensions régionales du conflit en République démocratique du Congo.

20. Le Secrétaire général estimait que la signature de l'Accord de paix d'Arusha, le 28 août 2000, avait créé une dynamique en faveur d'un accord global auquel souscrivaient toutes les parties. À cet égard, il jugeait souhaitable que M. Dinka

reste associé aux efforts que déploie la communauté internationale pour faire face à la grave situation politique et humanitaire au Burundi ainsi qu'à ses dimensions régionales.

21. Compte tenu des activités que mène actuellement le Représentant spécial pour la région des Grands Lacs, le Secrétaire général a indiqué qu'il avait l'intention de demander que le mandat de M. Dinka soit prorogé jusqu'au 31 décembre 2001. Dans une lettre datée du 26 septembre 2000 (S/2000/908), le Président du Conseil de sécurité a fait savoir au Secrétaire général que les membres du Conseil avaient pris note de son intention.

22. Le montant des ressources nécessaires au titre du mandat du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2001 est estimé à 1 843 000 dollars.
